



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

Tarifs 2025/2026

		Collège	Lycée	CAMPUS 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année
COTISATIONS OBLIGATOIRES				
Contribution familiale	Par an par élève	968 €	996 €	1 586 €
Frais postaux	Par an Par élève	5 €	5 €	
Cotisations Compagnie Marie Notre-Dame	Par an par élève	21,50 €	21,50 €	21,50 €
Cotisations Direction Diocésaine	Par an par élève	64,25 €	65,50 €	65,50 €
Cotisation Ecole Directe et Espace numérique de travail	Par an par élève	9 €	9 €	9 €
Fournitures arts plastiques	Par an par élève	2 €		
Education affective relationnelle et sexuelle	Par an par élève	7 €	7 €	
Total des cotisations obligatoires	Par an par élève	1076,75 €	1104 €	1682 €
Forfait Internat : du lundi matin au vendredi soir	Par an par élève	4 048 €	4 048 €	4 048 €
SERVICES PROPOSES (facultatifs)				
Etudes surveillées de 16h35 à 17h30	Par trimestre par élève	Gratuite	Gratuite	
Forfait études surveillées de 17h30 à 18h20	Par trimestre par élève	108 €	108 €	
Etude surveillée occasionnelle	Par 10	55 €	55 €	
Demi-pension (repas et surveillance)	Par repas	6,30 €	6,30 €	6,30 €
		Si repas occasionnel : 6,90 € le repas (voir détail en annexe)		
Option CDSG (3 ^{ème})	Par an par élève	170 €		
Dual Diploma (pour les 3 ^{ème} et Lycée)	Par an par élève	936 €	1222 €	
Petits chanteurs Limousins, maîtrise de Beaupeyrat	Par an par élève	170 €	170 €	
AUTRES COTISATIONS (facultatifs)				
Adhésion à l'association des Parents d'Elèves (APEL)	Par an par famille	26 €	26 €	26 €
Assurance scolaire	Par an par élève	20 €	20 €	

Politique Tarifaire : ces tarifs ont été adoptés en CA le 23 janvier 2025 en tenant compte des données d'inflation connues à cette date. **Une réduction pour familles nombreuses est appliquée** quand les enfants de mêmes parents sont scolarisés simultanément dans notre établissement selon le barème suivant : 275 € de réduction pour le troisième enfant / 325 € de réduction pour le quatrième enfant / 50% de réduction pour le cinquième enfant et les suivants

Soucieux de l'accueil de toutes les familles, quelles que soient leurs ressources, notre établissement est ouvert à tous ceux et celles qui partagent son projet. Aucune famille ne doit être empêchée de nous rejoindre pour des raisons financières. La direction se tient disponible pour tout échange à ce sujet au moment de l'inscription.



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

	Pré Maternelle	Maternelle, Primaire	Collège, Lycée	Campus	Internat
ACOMPTE A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION	200 €	100 €	100 €	2 règlements de 250 € chacun (Encaissement à l'inscription et en septembre)	3 règlements de 500 € chacun (Encaissement à l'inscription ; en septembre et en octobre ET paiement mensuel obligatoire)

▪ Si la direction prend la décision de non-inscription, votre acompte vous sera intégralement remboursé. En cas de désistement sous 15 jours, 50% de la somme vous sera remboursée. Passé ce délai, plus de remboursement possible. Le paiement peut s'effectuer en ligne ou par chèque. *Il est important de joindre le règlement de réinscription au dossier (à votre demande nous pouvons repousser la date de mise en banque si paiement par chèque) ; en l'absence de règlement nous ne serons pas en mesure de vous assurer la réinscription de votre enfant.*

MODALITES DE PAIEMENT :

Votre facture annuelle vous sera transmise sur école directe au plus tard le 15 octobre.

Vous avez le choix entre deux MODALITES DE PAIEMENT :

▪ **LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL**

Un échéancier de prélèvement sera notifié en bas de votre facture, **s'échelonnant du 05 NOVEMBRE au 05 MAI.**

En cas de rejet de prélèvement, les frais facturés par notre banque seront à la charge de la famille (à titre indicatif : 5,85 € pour l'année 2024/2025). **Les prélèvements ne commençant qu'à partir du 05 NOVEMBRE, vous pouvez effectuer des règlements anticipés par chèque à l'ordre de l'OGEC Beaupeyrat ou en espèces en septembre et octobre afin de diminuer vos mensualités.**

▪ **LE PAIEMENT EN TROIS ECHEANCES PAR CHEQUE, ESPECES OU INTERNET**

Vous pouvez régler le solde de la facture par chèque à l'ordre de l'OGEC Beaupeyrat ; en espèces ou par carte bancaire via notre site internet Ecole Directe. Par défaut, un échéancier en trois fois vous est proposé (15 novembre, 15 janvier, 15 mars).

Dans tous les cas, le solde sera exigé au plus tard le 30 juin ou au départ de l'enfant si ce départ a lieu en cours d'année scolaire.

▪ **EN CAS D'ARRET DE LA SCOLARITE**

En cours d'année, Un courrier de la famille doit être présenté ou envoyé par la poste, précisant la date officielle d'arrêt des cours. Cependant tout trimestre commencé est dû quelle que soit la raison du départ, à l'exception d'une mutation.

Périodes trimestrielles :
1^{er} trimestre = du 01 sept au 31 décembre
2^{ème} trimestre = du 01 janvier au 31 mars
3^{ème} trimestre = du 01 avril à la fin de l'année scolaire

FRAIS DE RESTAURATION :

Les élèves demi-pensionnaires doivent indiquer les jours où ils déjeuneront à la cantine (un jour fixe – régime DP1, deux jours fixes régime DP2...). Les repas pris en dehors de cette inscription avec des jours fixes seront facturés 6.90 € l'unité. Tout changement de régime de demi-pension, même des jours fixes de repas, devra être demandé par écrit et ne prendra effet qu'en début de trimestre suivant.

FRAIS DIVERS A PREVOIR EN COURS D'ANNEE :

- ♦ Voyages Primaire, Collège et Lycée : échanges ou voyages à l'étranger, voyages culturels de plusieurs jours ou d'une journée. **Un voyage peut être refusé à une famille qui ne serait pas à jour sur le paiement de la scolarité.**
- ♦ Préparation aux sacrements et cérémonies religieuses : Baptême, Première Communion, Profession de foi. Confirmation. Le fichier d'activité culture chrétienne ou catéchèse pourra être demandé.
- ♦ Inscription aux concours kangourou ou aux examens Cambridge ou Big Challenge.

DON :

Nous avons besoin de votre aide pour continuer notre mission éducative. Nous remercions par avance les familles qui peuvent faire un don à l'école. Chaque don ouvre droit à une déduction fiscale sur vos revenus égale à 66% de la somme donnée. Un reçu fiscal vous sera remis lors du versement pour vous permettre de bénéficier de cette déduction.

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – INTERNAT

9ter, rue Pétoniaud Beaupeyrat – 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 45 81 00 – Email : contact@beaupeyrat.com

Siret : 775 716 715 000 13 - Code APE : 8531 Z